
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET RESIDENCE AUTONOMIE LES ARCADES
TABLEAU DES EMPLOIS
Mise à jour au 1^{er} janvier 2024 – Création, transformation et suppression d'emplois
N° 2023-47

Date de transmission en Préfecture : **0 5 DEC. 2023**

Date de mise en ligne : **0 5 DEC. 2023**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **22 NOVEMBRE 2023**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS**

Secrétaire de séance : **Christelle RIVAT**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Jean VIRET – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Noëlle CROUZET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Béatrice VERDIER – Agnès BERAL – Christelle RIVAT – Jean-Louis CHAPON

Membres excusés ayant donné pouvoir : Serge BERARD (à Sébastien FRANÇOIS)– Nathalie BERTOCCHI (à Marie-Thérèse MAUCOUR)

Membres excusés sans pouvoir donné : Lionel BRUNEL – Christiane CONSTANT – Xavier DÉMONET – Jessica DIONISIO

Membre excusé ayant donné pouvoir – non appliqué : Michèle EYMARD (à Jessica DIONISIO)

Vu le Code général de la Fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

La création d'un emploi résulte de deux opérations liées à sa double nature : emploi budgétaire et poste de travail.

L'organe délibérant :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

- Vote un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi (personnel permanent ou non permanent),
- Inscrit le nouvel emploi au tableau des emplois annexés au budget. Sur ce tableau, figurent l'ensemble des emplois de la collectivité ou de l'établissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le vice-Président entendu,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** qu'au 1^{er} janvier 2024, le tableau des emplois du CCAS et de la Résidence autonomie les Arcades présente **24 postes budgétés** et **20 postes pourvus** répartis comme suit :

- 14 emplois permanents budgétés et 12 pourvus,
- 10 emplois non permanents budgétés et 8 pourvus.

- **PRECISE** que pour effectuer cette mise à jour, il y a eu lieu de procéder aux transformations d'emplois suivantes :

- **Un emploi d'attaché à temps non complet (28 heures hebdomadaires + 80%) en emploi d'attaché à temps complet (100%)** au sein de la Résidence autonomie les Arcades
Cadre d'emplois : attachés territoriaux – filière administrative – catégorie A
Quotité de travail : temps complet (100%)
Poste / mission globale : Direction de la résidence

- **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – comptes 64111 et 64131 du budget principal du Centre communal d'action sociale et de la Résidence autonomie les Arcades de la ville de Brignais – exercice 2024

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Serge BERARD
Maire de Brignais
Président du CCAS

Sébastien FRANCOIS
Vice-Président du CCAS

Christelle RIVAT
Secrétaire de séance

